

## Capacité en Droit après un bac+2

Par **AnaïsReynaud**, le **20/06/2019** à **11:23**

Bonjour à tous,

Je viens d'avoir 23 ans, après l'obtention de mon BTS esthétique j'ai décidé de travailler.

Cela fait maintenant 2 ans que je travail, j'ai obtenu un CDI, mais j'ai vraiment besoin de changer de voie!

Après recherche, je souhaite donc reprendre des études de droit.

Pour des raisons personnelles, je souhaite en priorité reprendre des études à distances.

J'ai trouvé sur le site du CNFDI, la possibilité de faire une capacité en droit.

Etant donné que mon Bts est TRES éloigné de l'univers du droit, je me suis dit que la capacité me permettra d'aborder les diverses notions de droit et pouvoir postuler ensuite avec plus de légitimité à une licence 2 ou 3 en droit.

la question qui se pose : étant donné que j'ai bac +2 est ce vraiment la meilleure voie pour reprendre des études de droit ?

Merci de vos réponses!

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/06/2019** à **14:28**

Bonjour

Si vous avez le bac, la meilleure voie pour reprendre des études de droit est de vous inscrire en LD1.

En effet, c'est en première année de droit que vous allez vous familiariser avec la méthodologie et le vocabulaire juridique.

Par ., le **20/06/2019 à 18:18**

Je trouve que la capacité en droit c'est pas mal.

Bien que je sois passé par le cursus licence je peux attester qu'on a quelques grands noms qui sont passés par la capacité et qui ont parfois terminé président du conseil Constitutionnel. (Debré si je ne dis pas d'erreur)

La capacité permet de passer en L3 droit si on a 15 de moyenne en L1/L2 de la capacité si je ne me trompe pas.

Aussi autre avantage de la capacité c'est qu'elle permet d'avoir peut être une meilleure adaptation que la licence.

Je connais un parcours, d'une amie de ma mère, qui avait fait un Bac techno puis une capacité de 2 ans, qui était partie travailler dans les greffes puis avait repris soit en L3 soit en Master, je ne sais plus si c'était en pro ou en régulier mais en reprenant ses études sur le tard à l'Université de Lille (qui est tout de même réputée) elle avait finie 3ème sur 50 c'est donc la preuve que la formation est plutôt bonne et non discriminante.

Mais c'est sûr que pour la passerelle de la capacité à la licence il faut de grosses bonnes notes, ce qui n'est pas impossible du tout :)!

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/06/2019 à 07:57**

Bonjour

Pour moi, je ne vois pas du tout l'intérêt d'aller en capacité alors qu'on a un bac qui nous permet de nous inscrire en L1. En revanche, la capacité est utile pour ceux qui veulent faire des études alors qu'ils n'ont pas obtenu le bac.

On peut toujours trouver des exemples de personnes qui sont aller directement en L3 après leur capacité. Mais ayons l'honnêteté de dire que cela reste un phénomène assez rare et que parfois certains sont totalement perdus car la méthodologie en capacité n'est pas du tout la même qu'en fac. La plupart du temps, les titulaires d'une capacité doivent s'inscrire en L1.

Par ., le **21/06/2019 à 13:06**

Sur le constat d'Isidore je suis d'accord

Par **AnaisReynaud**, le **21/06/2019 à 13:48**

Merci pour vos réponses,

En fait je suis consciente que la capacité est un diplôme pour ceux qui n'ont pas le bac.

Cependant je souhaiterai intégrer un parcours à distance si possible en intégrant un I2 ou I3, j'aimerais éviter de passer par la I1 (sauf si je n'ai pas le choix bien sur :))

C'est pourquoi la capacité me permettrait d'avoir la culture juridique nécessaire a mon entrée en I2 ou I3.

Par ., le **21/06/2019** à **13:50**

Comme je l'ai dit les passerelles sont possibles mais il faut des moyennes hautes selon les fac :).

15 en moyenne.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/06/2019** à **15:02**

[quote]

j'aimerais éviter de passer par la I1

[/quote]

Et pourquoi cela !

Comme je l'ai dit c'est en L1 que vous allez étudier la méthodologie juridique.